

Etude globale sur la scolarité incluant également l'école enfantine

(Dépôt)

Nous demandons au Conseil d'Etat:

1. une étude sur les modalités de l'introduction d'une 1^{re} année d'école enfantine obligatoire et d'une 2^e année facultative
2. une étude globale sur la scolarité incluant l'école enfantine et le post-obligatoire
3. une étude sur les incidences financières liées à ces propositions.

(Développement)

En mars 2002, le Grand Conseil a refusé à une faible majorité la motion n° 115.01 des députées Françoise Morel et Ursula Krattinger, visant l'introduction de deux ans d'école enfantine obligatoire. Lors de ce débat, le groupe PDC avait regretté qu'une étude préalable portant sur cet objet ne puisse pas être conduite. Il aurait souhaité la transformation de cette motion en postulat, tout en se montrant favorable au principe de l'école enfantine en deux ans.

Dans le rapport n°151 portant sur la politique familiale globale, le Conseil d'Etat prévoit d'examiner l'opportunité et les possibilités d'introduire une 2^e année d'école enfantine permettant une scolarisation des enfants dès l'âge de 5 ans.

- 1) Nous demandons, notamment, au Conseil d'Etat d'étudier les modalités de mise en application d'une 1^{re} année d'école enfantine obligatoire, suivie d'une 2^e année d'école enfantine facultative. Cette 2^e année favoriserait la détection de difficultés d'apprentissage.
- 2) Par le biais de ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat de conduire une étude globale sur la scolarité, incluant également l'école enfantine. Nous rejoignons en ce sens le Conseil d'Etat dans sa réponse apportée à la motion n° 053.04 Jean-Jacques Collaud et Jörg Schnyder, discutée lors de la session de février 2005, visant à raccourcir d'une année le post-obligatoire.

Ce mode de faire permettrait à l'enfant d'évoluer à son rythme, répondant ainsi à la proposition faite par la DICS concernant les mesures pour les enfants en graves difficultés comportementales.

- 3) Nous demandons également au Conseil d'Etat de conduire une étude sur les incidences financières de ces propositions.

(Sig.) Isabelle Joye et Anita Brünisholz Haag, députées
et 30 cosignataires

16 mars 2005